

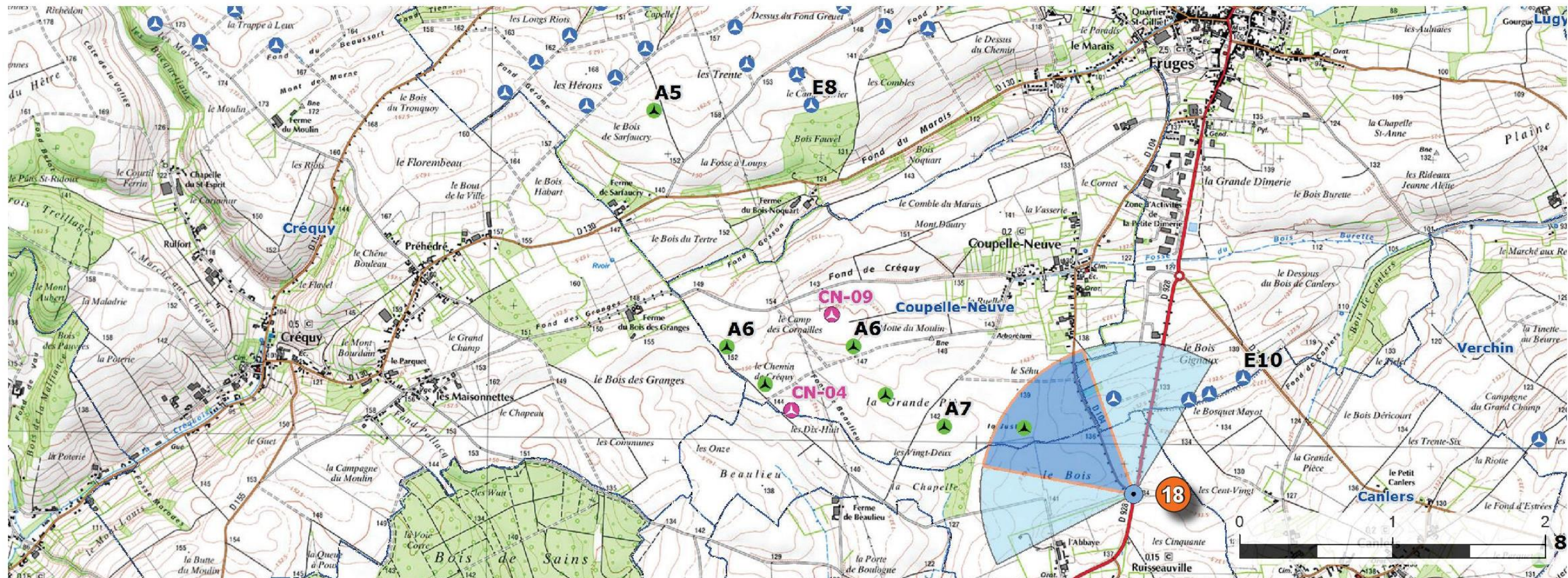
Commune : Ruisseauville




Point de vue : R.D. 928

- COMMENTAIRES :

Perceptions visuelles à partir de la route départementale 928, axe important et très fréquenté, reliant Hesdin à Fruges.

Les éoliennes projetées sont perceptibles en arrière-plan du groupe de 6 éoliennes accordées qui forme un bouquet homogène, elle s'intègrent bien dans la composition existante. L'impact émergent du projet est modéré.

**LÉGENDE :**

- Parc éolien accordé et construit : 
 - Parc éolien accordé non construit : 
 - Parc éolien en cours d'instruction* : 
- Parc ayant reçu un avis favorable de la part de l'autorité environnementale

Projet de confortement du parc de Coupelle-Neuve



Carte 107 : Localisation du photomontage n°18 (source : EPURE Paysage, 2018)

Commune : Ruisseauville

Point de vue : R.D. 928

Distance au parc éolien : 2,2 km

(angle : 147°)

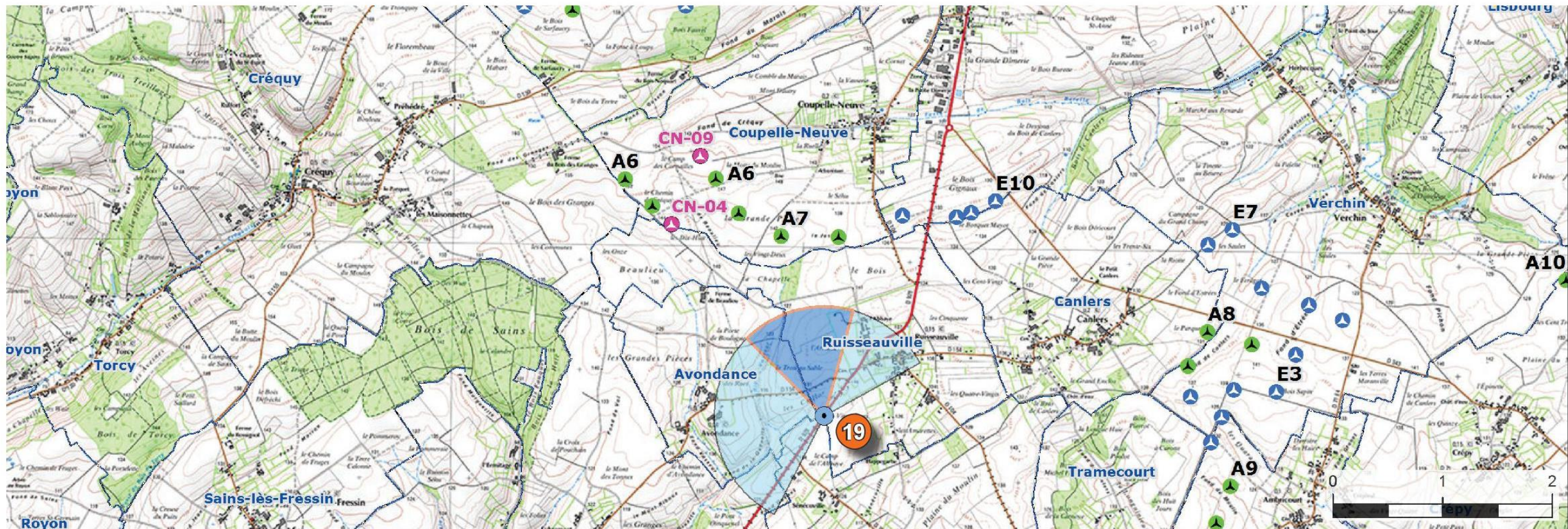





Figure 160 : Photomontage n°18 : Ruisseauville – Rd 928 (source : EPURE Paysage, 2018)

- COMMENTAIRES :

Perceptions visuelles à partir de la route départementale 104 vers Coupelle-Neuve.

Les éoliennes projetées sont perceptibles au sein du groupe de 6 éoliennes accordées, elle s'intègrent bien dans la composition existante. L'impact émergent du projet est modéré.

**LÉGENDE :**

- Parc éolien accordé et construit : 
- Parc éolien accordé non construit : 
- Parc éolien en cours d'instruction* : 
Parc ayant reçu un avis favorable de la part de l'autorité
environnementale

Projet de confortement du parc de Coupelle-Neuve



Carte 108 : Localisation du photomontage n°19 (source : EPURE Paysage, 2018)

Commune : Ruisseauville

Point de vue : R.D. 104

Distance au parc éolien : 2,2 km

(angle : 214°)



Figure 161 : Photomontage n°19 : Ruisseauville – RD 104 (source : EPURE Paysage, 2018)

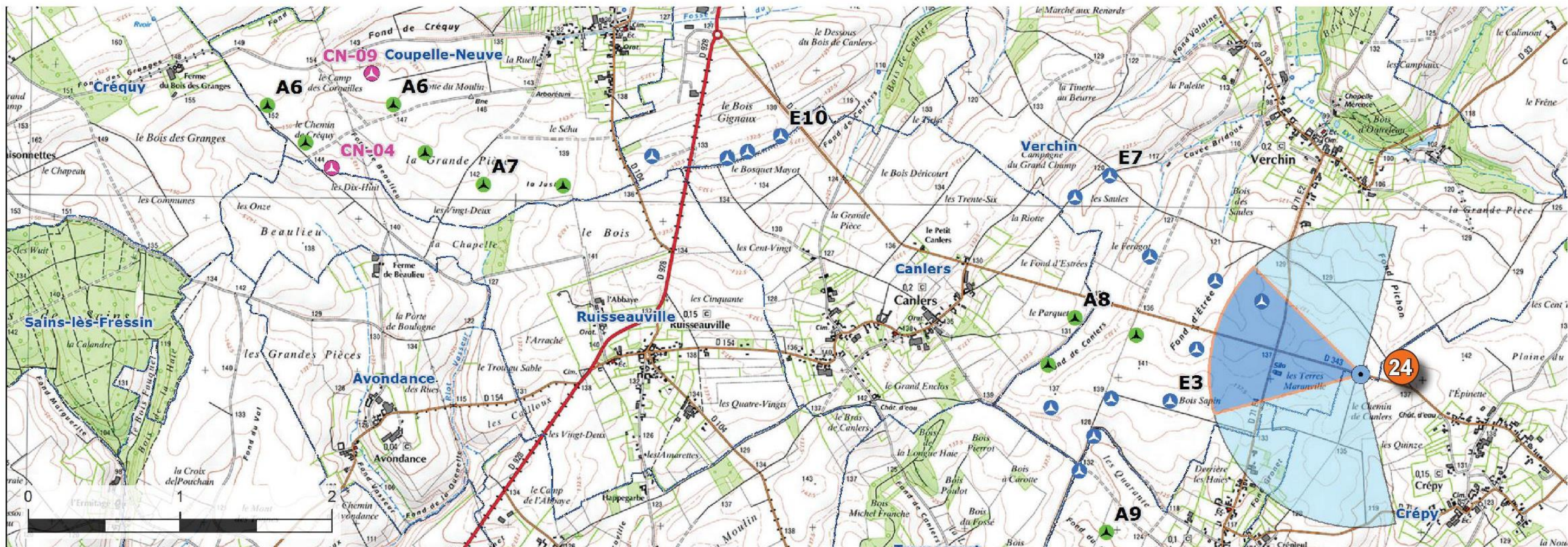
Commune : Crépy




Point de vue : R.D. 343

- COMMENTAIRES :

Perceptions visuelles à partir de la route départementale 343 vers Fruges entre les communes de Crépy et de Canlers.

Les deux éoliennes projetées sont visibles, à plus de 5 km, en arrière-plan des éoliennes de Verchin et au sein du groupe de 6 éoliennes accordées. Leur impact émergent est très limité.

**LÉGENDE :**

- Parc éolien accordé et construit : 
- Parc éolien accordé non construit : 
- Parc éolien en cours d'instruction* : 
- Parc ayant reçu un avis favorable de la part de l'autorité environnementale

Projet de confortement du parc de Coupelle-Neuve



Carte 109 : Localisation du photomontage n°24 (source : EPURE Paysage, 2018)

Commune : Crépy

Point de vue : R.D. 343

Distance au parc éolien : 6,5 km

(angle : 206°)



Figure 162 : Photomontage n°24 : Crépy – RD 343 (source : EPURE Paysage, ,2018)

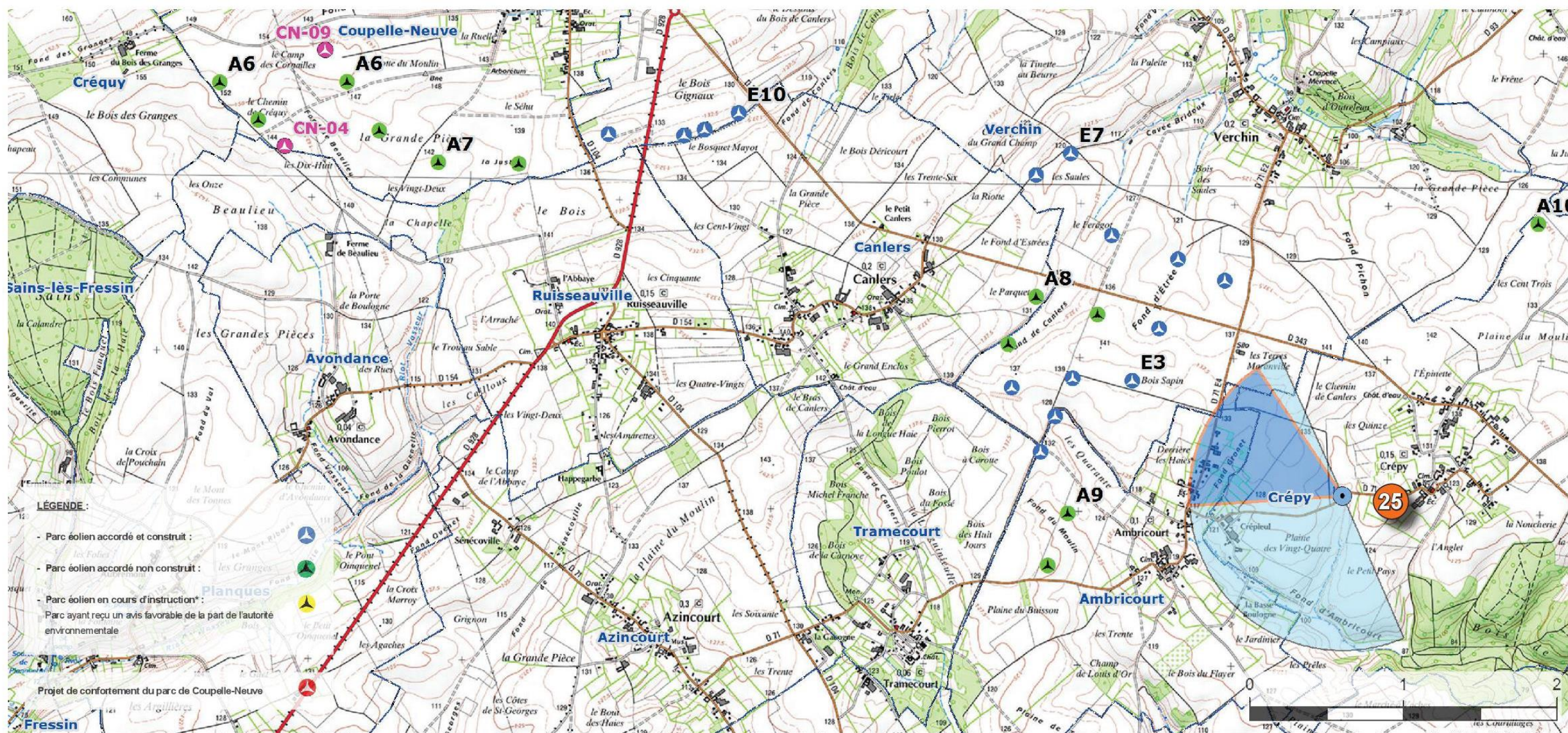
Commune : Crépy

Point de vue : R.D. 71

- COMMENTAIRES :

Perceptions visuelles à partir de la route départementale 71 en sortie ouest du village de Crépy.

Les éoliennes localisées à plus de 5 km sont masquées par le relief.



Carte 110 : Localisation du photomontage n°25 (source : EPURE Paysage, 2018)

Commune : Crépy

Point de vue : R.D. 71

Distance au parc éolien : 7 km

(angle : 178°)

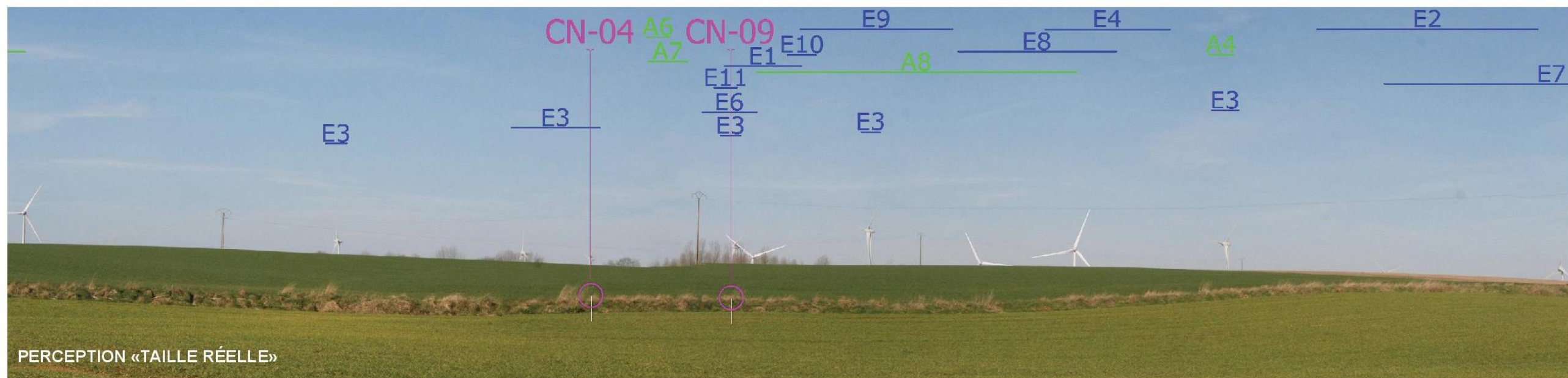


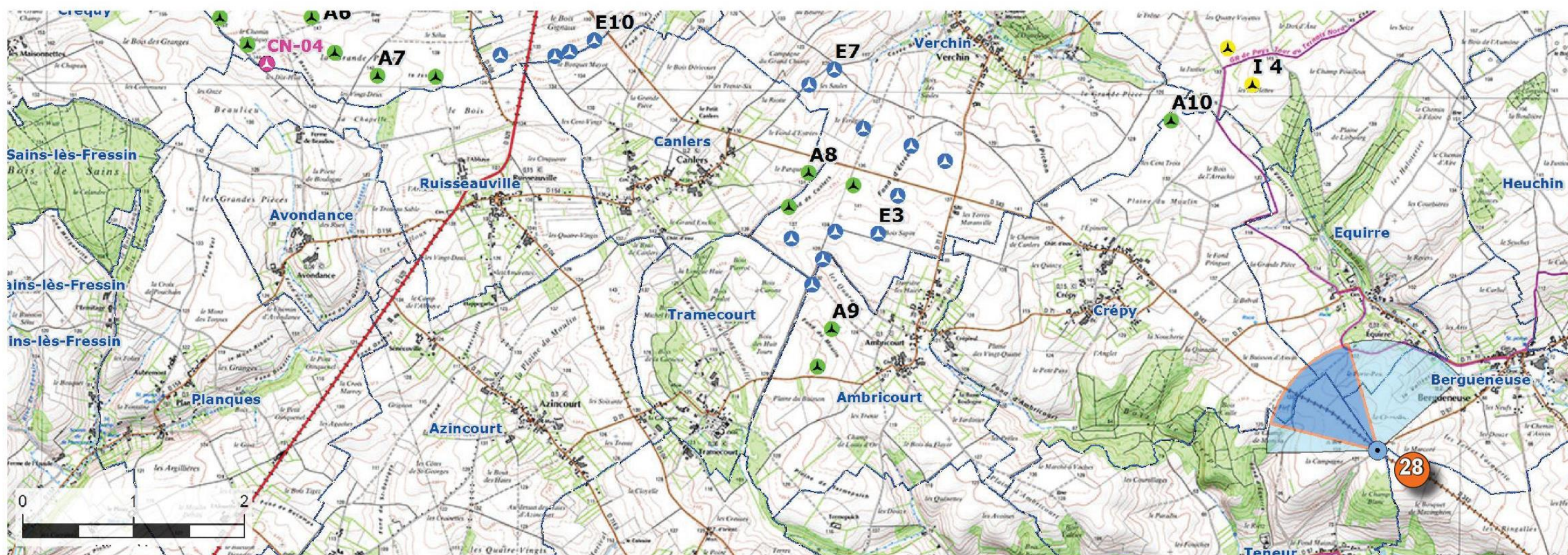
Figure 163 : Photomontage n°25 : Crépy – RD 71 (source : EPURE Paysage, 2018)




Commune : Crépy

Point de vue : R.D. 343

- COMMENTAIRES :

Perceptions visuelles à partir de la route départementale 343 vers Fruges avant la commune de Crépy. Le bouquet éolien en arrière-plan derrière les arbres d'alignement, les 9 éoliennes sont bien visibles.
Les éoliennes projetées sont presque intégralement masquées par l'avant-plan topographique et boisé.

**LÉGENDE:**

- Parc éolien accordé et construit : 
- Parc éolien accordé non construit : 
- Parc éolien en cours d'instruction* : 
- Parc ayant reçu un avis favorable de la part de l'autorité environnementale

Projet de confortement du parc de Coupelle-Neuve



Carte 111 : Localisation du photomontage n°28 (source : EPURE Paysage, 2018)

G.5.3

Prévisualisation 28 - Perception à partir des infrastructures

Commune : Crépy

Point de vue : R.D. 343

Distance au parc éolien : 10,6 km

(angle : 140°)



Figure 164 : Photomontage n°28 : Crépy – RD 343 (source : EPURE Paysage, 2018)

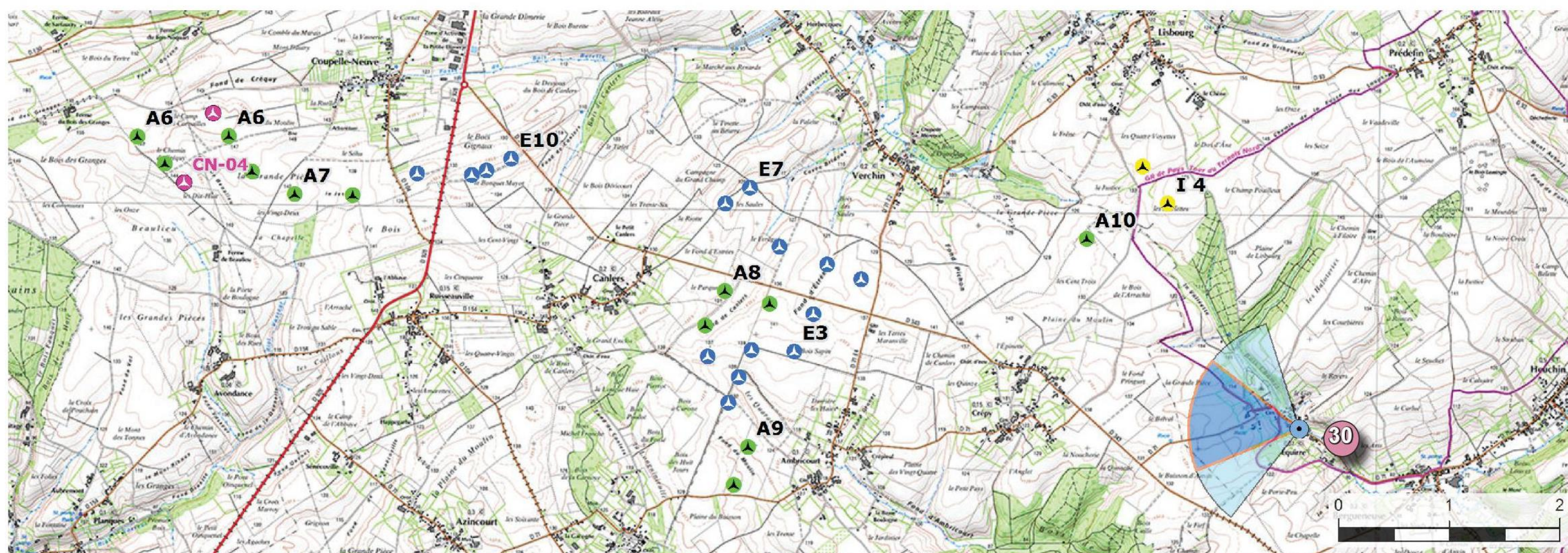
Commune : Equirre




Point de vue : Mairie

- COMMENTAIRES :

Perceptions visuelles à partir de la mairie d'Equirre situé au sein de la vallée du Faulx.

Les deux éoliennes projetées implantées dans l'axe de la vallée sont intégralement masquées partiellement par la végétation et la topographie de la vallée.

**LÉGENDE :**

- Parc éolien accordé et construit : 
 - Parc éolien accordé non construit : 
 - Parc éolien en cours d'instruction* : 
- Parc ayant reçu un avis favorable de la part de l'autorité environnementale

Projet de confortement du parc de Coupelle-Neuve



Carte 112 : Localisation du photomontage n°30 (source : EPURE Paysage, 2018)

G.5.3

Prévisualisation 30 - Perception à partir des villages -

Commune : Equirre

Point de vue : Mairie

Distance au parc éolien : 10,5 km

(angle : 124,9°)

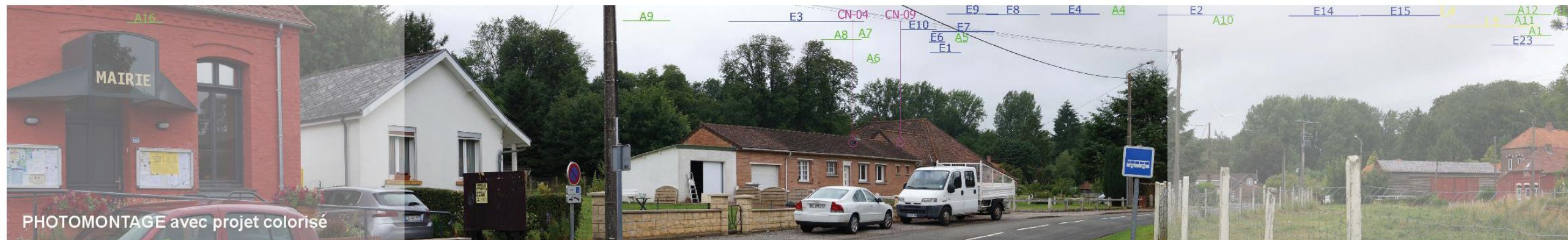


Figure 165 : Photomontage n°30 : Equirre – Mairie (source : EPURE Paysage, 2018)

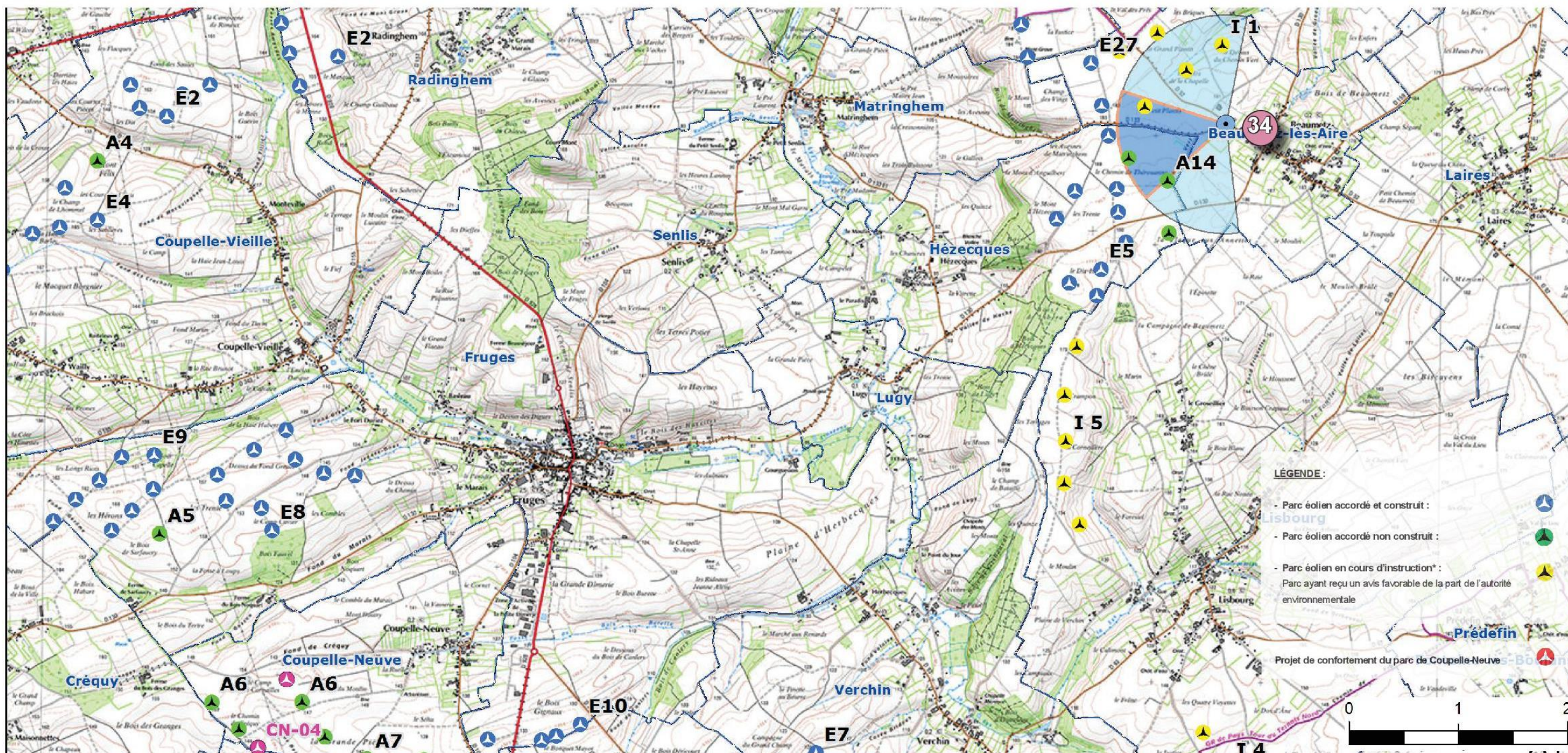
Commune : Beaumetz-les-Aires

Point de vue : R.D 92

- COMMENTAIRES :

Perceptions visuelles à partir de la route départementale 92 en sortie nord-ouest du village de Beaumetz-les-Aires.

Les éoliennes projetées sont masquées derrière l'écran topographique et végétal.



Carte 113 : Localisation du photomontage n°34 (source : EPURE Paysage, 2018)

G.5.3

Prévisualisation 34 - Perception à partir des villages -

Commune : **Beaumetz-les-Aires**

Point de vue : **R.D 92**

Distance au parc éolien : **10 km** (angle : 197°)



Figure 166 : Photomontage n°34 : Beaumetz-les-Aires – RD 92 (source : EPURE Paysage, 2018)

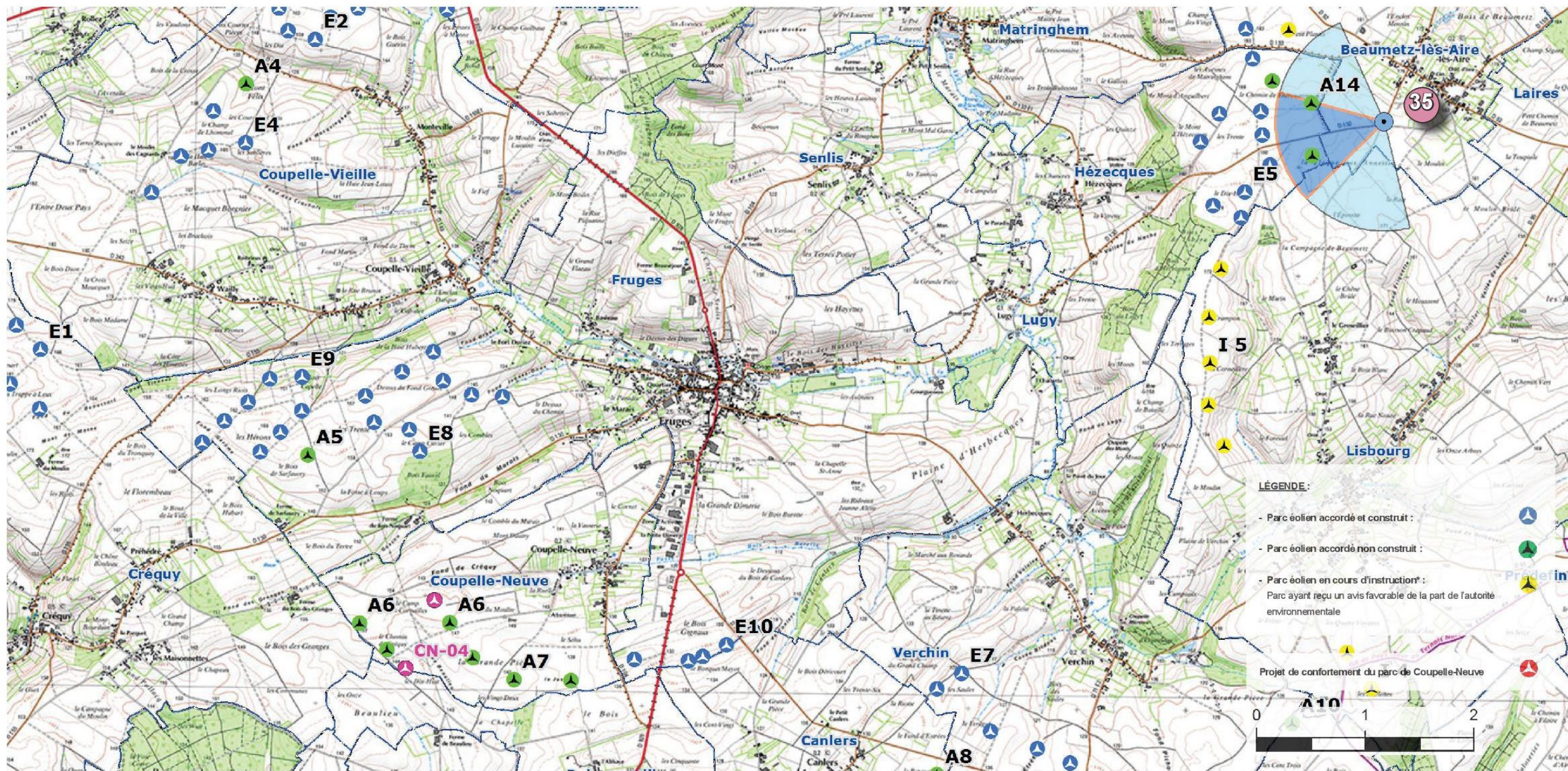
Commune : Beaumetz-les-Aires

Point de vue : R.D 130

- COMMENTAIRES :

Perceptions visuelles à partir de la route départementale 130 en sortie sud du village de Beaumetz-les-Aires. Les 9 éoliennes du bouquet éolien existant sont entièrement visibles.

Les éoliennes projetées apparaissent en arrière-plan du parc éolien de la Haute-Lys. Seule l'éolienne CN-09 émerge partiellement derrière le rideau boisé.



Carte 114 : Localisation du photomontage n°35 (source : EPURE Paysage, 2018)

Commune : Beaumetz-les-Aires

Point de vue : R.D 130

Distance au parc éolien : 10 km (angle : 169°)

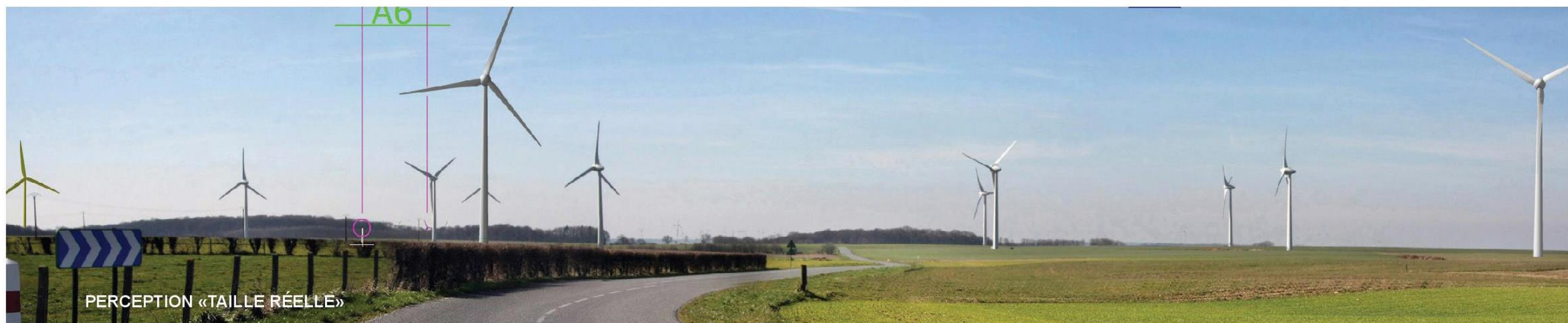


Figure 167 : Photomontage n°35 : Beaumetz-les-Aires – RD 130 (source : EPURE Paysage, 2018)

Carte 115 : Localisation du photomontage n°37 (source : EPURE Paysage, 2018)

Figure 168 : Photomontage n°37 : Senlis – RD 34 (source : EPURE Paysage, 2018)

Commune : Bomy

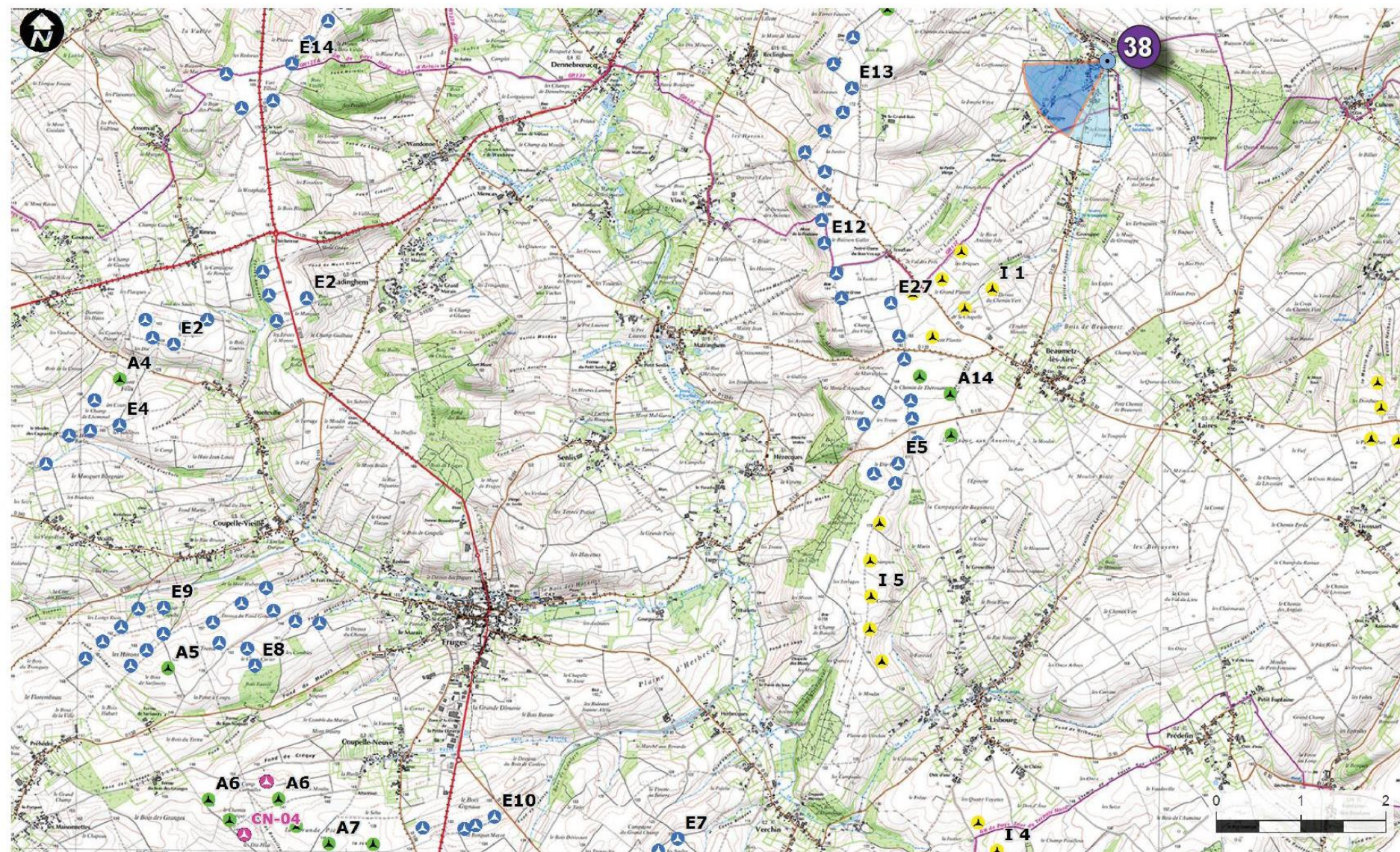
Point de vue : Place de la mairie

- COMMENTAIRES :

Perceptions visuelles à partir du mail de tilleul qui fait face à la mairie de Bomy avec les tilleuls classés de 4 siècles.

Les éoliennes projetées sont masquées intégralement par l'écran bâti et végétal.

Aucune covisibilité n'est possible.



Carte 116 : Localisation du photomontage n°38 (source : EPURE Paysage, 2018)

Commune : Bomy

Point de vue : Place de la mairie

Distance au parc éolien : 12,5 km

(angle : 98,5°)

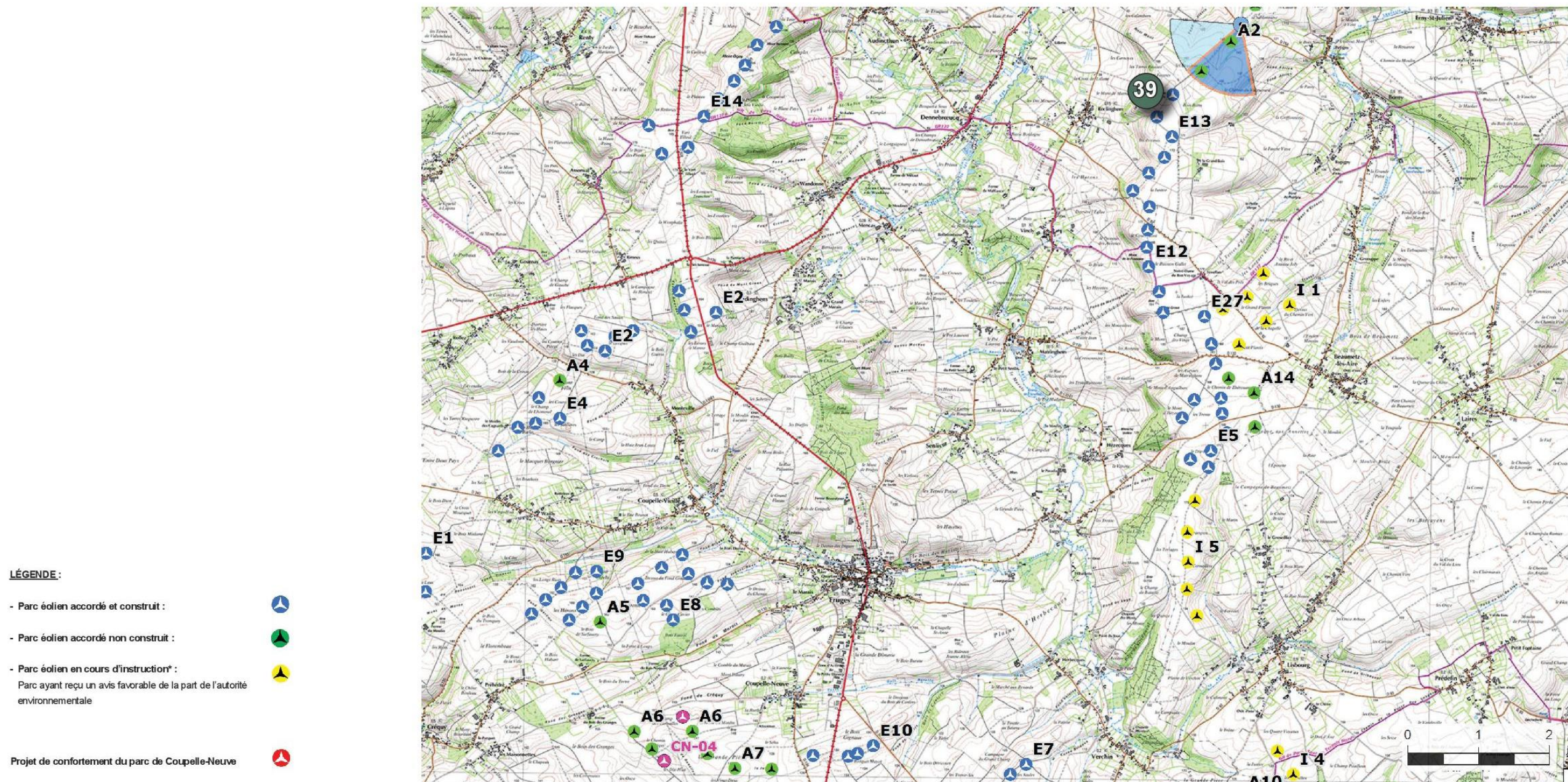


Figure 169 : Photomontage n°38 : Bomy – Place de la mairie (source : EPURE Paysage, 2018)

- COMMENTAIRES :

Perceptions visuelles à partir de la route départementale 158 entre Bomy et Coyecques au niveau des éoliennes de la Haute-Lys.

Les éoliennes projetées sont masquées intégralement par l'écran topographique et végétal.



Carte 117 : Localisation du photomontage n°39 (source : EPURE Paysage, 2018)

G.5.3

Prévisualisation 39 - Perception à partir du paysage -

Commune : Bomy

Point de vue : R.D 158

Distance au parc éolien : 12,5 km

(angle : 106°)

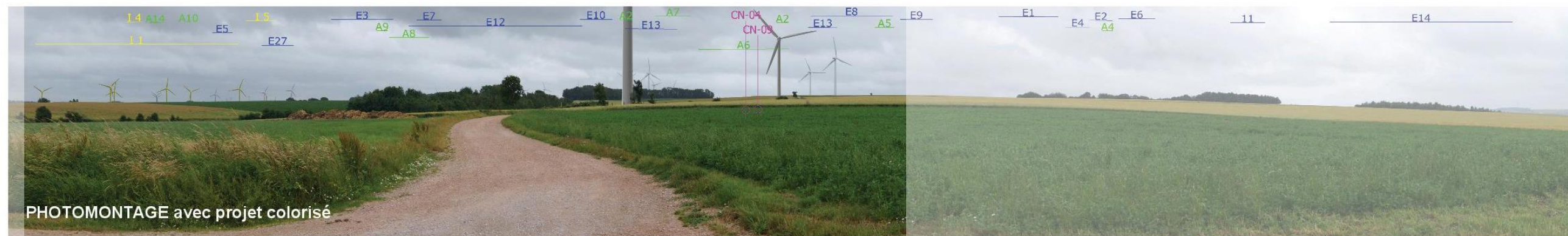


Figure 170 : Photomontage n°39 : Bomy – RD 158 (source : EPURE Paysage, 2018)

Bilan des perceptions visuelles proches (< 5 km)

Perceptions à partir de l'habitat

On distinguera les villages implantés sur le plateau de ceux localisés au sein de vallées :

- **Villages implantés sur le plateau**

Concerne surtout les villages de Ruisseauville, Canlers, Azincourt et quelques hameaux comme Préhédre ou les Maisonnettes (commune d'Herly).

Dans ces villages les habitations et les vues dominantes sont traditionnellement orientées vers l'intérieur du village, ceci pour des raisons de liens communautaires.

Les franges des villages sont généralement plantées de jardins et de vergers, d'arbres et de haies pour se protéger des rigueurs climatiques du Haut-Artois (vents de plateau notamment).

Des impacts visuels pourraient être perçus à partir de zones résidentielles récentes en frange de village ou en linéaire le long des entrées de village, mais le secteur n'est pas concerné actuellement par ce développement.

En conclusion, c'est surtout **hors agglomération, au niveau des entrées et sorties de villages** que les impacts visuels sont les plus marquants.

- **Villages localisés au sein de vallées**

Concerne surtout Avondance, Créquy, Planques, Coupelle-Neuve, Coupelle-Vieille et Fruges proches des parcs éoliens projetés.

La grande majorité des communes du territoire sont implantées au sein de vallées plus ou moins marquées, voire en tête de vallée comme Avondance et Tramecourt, cette configuration n'est pas toujours facile à lire sur le terrain mais ces villages sont au moins 10 mètres sous l'altitude moyenne du plateau ce qui permet d'atténuer les impacts visuels de façon significative.

Les communes implantées au sein des vallées ne sont pas exposées à des impacts visuels significatifs.

Perceptions à partir des axes routiers et du paysage :

Les perceptions seront surtout possibles à partir de deux routes du plateau, proches des éoliennes projetées, qui offrent des perspectives visuelles sur le projet éolien :

- Les départementales 928 (axe Hesdin-Saint-Omer) et 130 (axe Fruges-Beaurainville) offrent des perceptions frontales et latérales sur le parc accordé et les deux éoliennes projetées,
- Les perceptions les plus sensibles se font à partir des axes secondaires peu fréquentés qui longent le site éolien.

Des perceptions sont possibles à partir des vallées mais elles sont très atténuées (bouts de pales). Les éoliennes peuvent être perceptibles ponctuellement à partir des coteaux exposés vers les parcs éoliens mais de telles vues sont rares et très confidentielles.

Covisibilités avec les monuments historiques :

Seuls trois monuments protégés sont présents dans un rayon de 5 km autour du secteur d'implantation.

Ces monuments sont protégés par un cadre boisé dense comme le parc et le château de Tramecourt, ou bien par l'écrin verdoyant et topographique de la vallée de la Créquoise (enceinte castrale de Créquy), ou de la Planquette (église de Planques).

3 - 7g Perceptions visuelles éloignées (entre 5 et 15 km)

G.5.5

Perceptions visuelles intermédiaires à éloignées - 5 à 15 km

Ces perceptions correspondent à une vision lointaine du parc de 5 à 15 kilomètres du parc éolien, zone où l'impact visuel des éoliennes est graduellement atténué.

Numérotation des photomontages

40	Fauquembergues - RD 92
41	Maninghem - R.D 343
42	RN 39
43	Zoteux - RD 131
44	Hesdin - RD 928

CLASSEMENT THÉMATIQUE DES PANORAMAS :

Une analyse thématique des effets du projet éolien sur le paysage a été réalisée.

En effet, pour chaque périmètre (rapproché, intermédiaire, éloigné) la présente étude paysagère analyse les effets du parc à partir :

- des infrastructures : les points de vue ayant servis à l'analyse sont représentés en orange dans la suite de l'étude ;
- des éléments patrimoniaux : les points de vue sont représentés en jaune ;
- des villages : les points de vue sont représentés en violet ;
- des paysages emblématiques : les points de vue sont représentés en vert.

Le tableau ci-contre reprend l'ensemble des points de vue utilisés dans l'étude ainsi que le code couleur en fonction de la thématique auquel il se rattache.

La carte ci-contre permet de localiser ces points de vue.

Notons enfin que les impacts cumulés avec les autres parcs ne font pas l'objet d'une thématique à part mais sont analysés tout au long de l'étude à travers chacune des thématiques décrites précédemment.

REPÉRAGE DES PANORAMAS :

- Points de vues à partir des infrastructures :

12

- Enjeux du patrimoine architectural :

Monuments historiques classés et inscrits

18

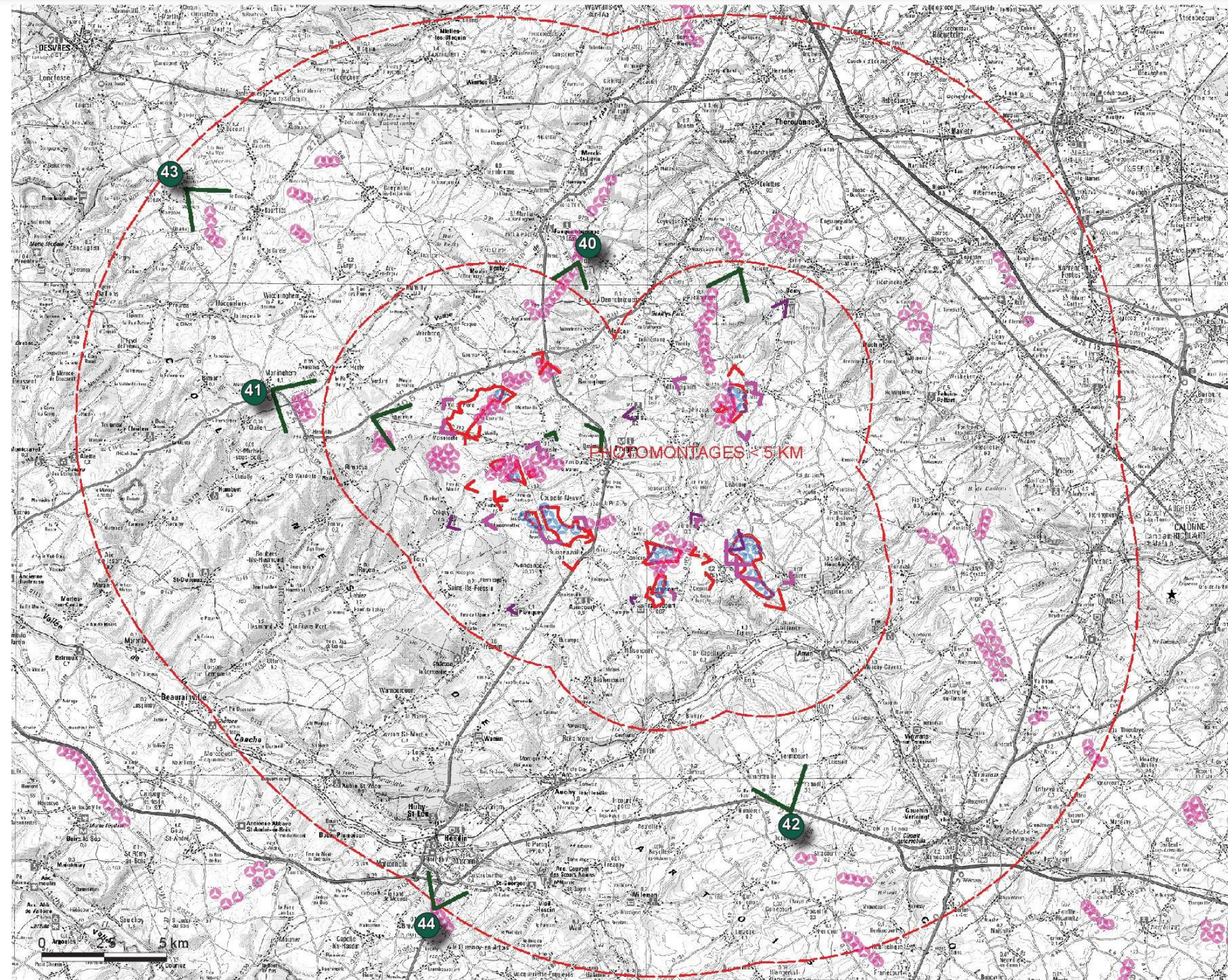
- Points de vues à partir des villages

23

- Enjeux paysagers

Sites inventoriés et points de vues remarquables.

32

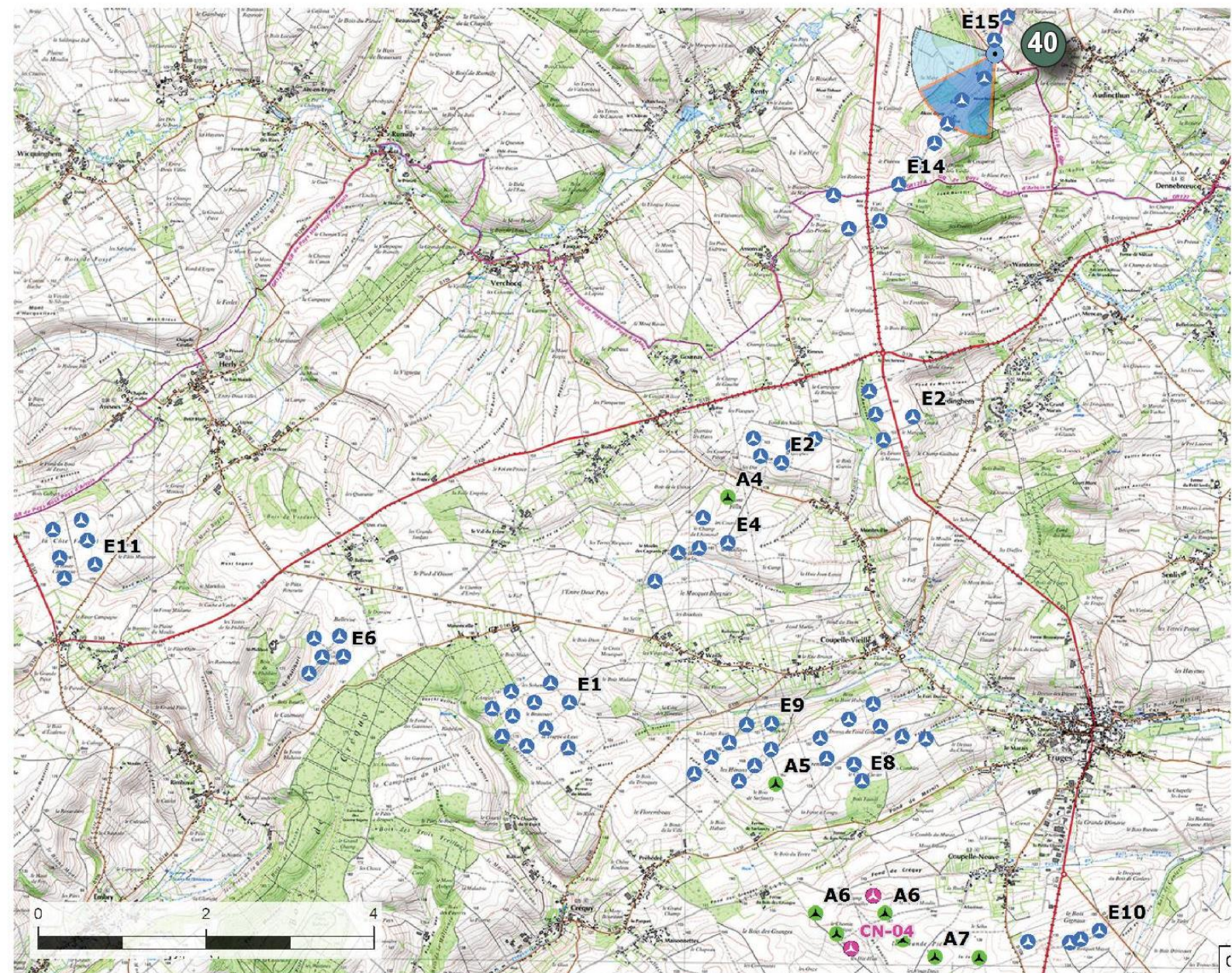


Carte 118 : Localisation des photomontages dans les aires d'étude paysagères intermédiaire et éloignée (entre 5 et 15 km) (source : EPURE Paysage, 2018)

- COMMENTAIRES :





Perceptions visuelles à partir de la route départementale 92 à la hauteur des éoliennes de la Haute-Lys côté Fauquembergues.

Les éoliennes projetées ne sont pas perceptibles.



Carte 119 : Localisation du photomontage n°40 (source EPURE Paysage, 2018)

LÉGENDE :

- Parc éolien accordé et construit : 
- Parc éolien accordé non construit : 
- Parc éolien en cours d'instruction* : 
Parc ayant reçu un avis favorable de la part de l'autorité
environnementale
- Projet de confortement du parc de Coupelle-Neuve 

G.5.5

Prévisualisation 40 - Perception à partir du paysage -

Commune : Fauquembergues

Point de vue : R.D 92

Distance au parc éolien : 10 km

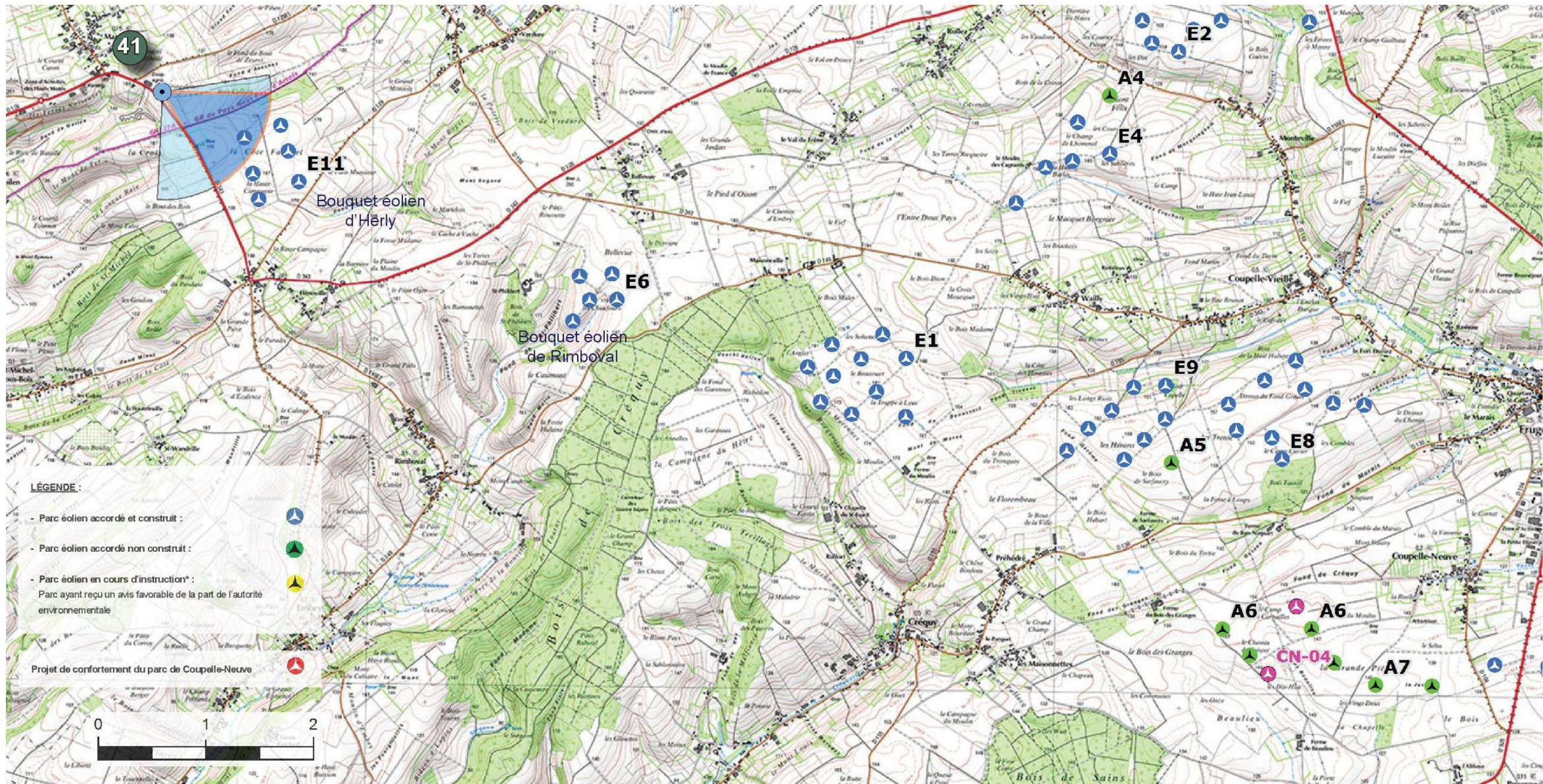
(angle : 106°)



Figure 171 : Photomontage n°40 : Fauquembergues – RD 92 (source : EPURE Paysage, 2018)

- COMMENTAIRES :

Perceptions visuelles à partir de la route départementale 343 à partir d'un point de vue remarquable ouvert sur le plateau de Fruges. Les éoliennes projetées sont en grande partie masquées.



Carte 120 : Localisation du photomontage n°41 (source EPURE Paysage, 2018)

G.5.5 Prévisualisation 41 - Perception à partir du paysage -

Commune : Maninghem

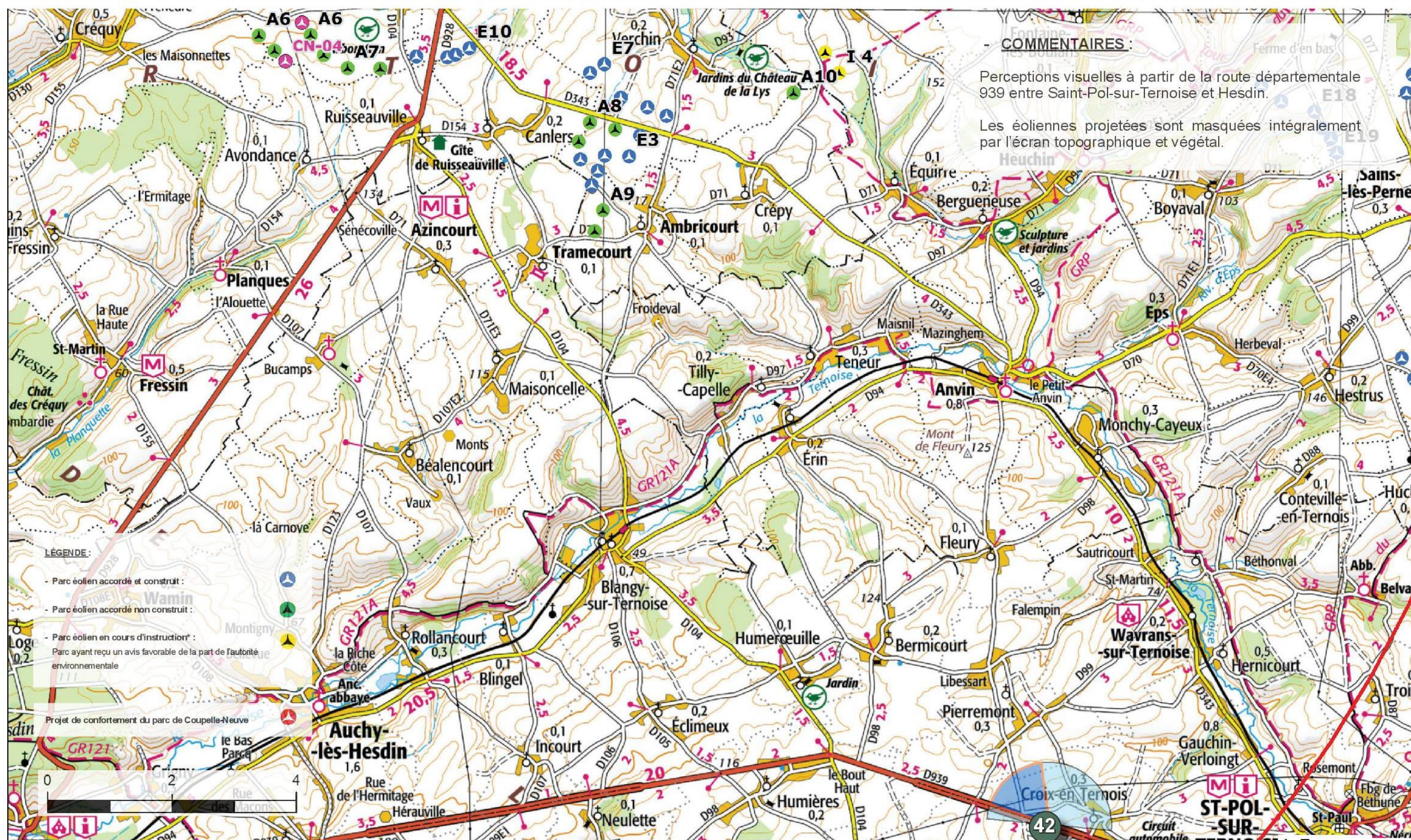
Point de vue : R.D 343

Distance au parc éolien : 11,3 km

(angle : 102°)



Figure 172 : Photomontage n°41 : Maninghem – RD 343 (source : EPURE Paysage, 2018)



Carte 121 : Localisation du photomontage n°42 (source : EPURE Paysage, 2018)

G.5.5

Prévisualisation 42 - Perception à partir du paysage -

Commune : Saint-Pol-sur-Ternoise

Point de vue : R.N 39

Distance au parc éolien : 17 km

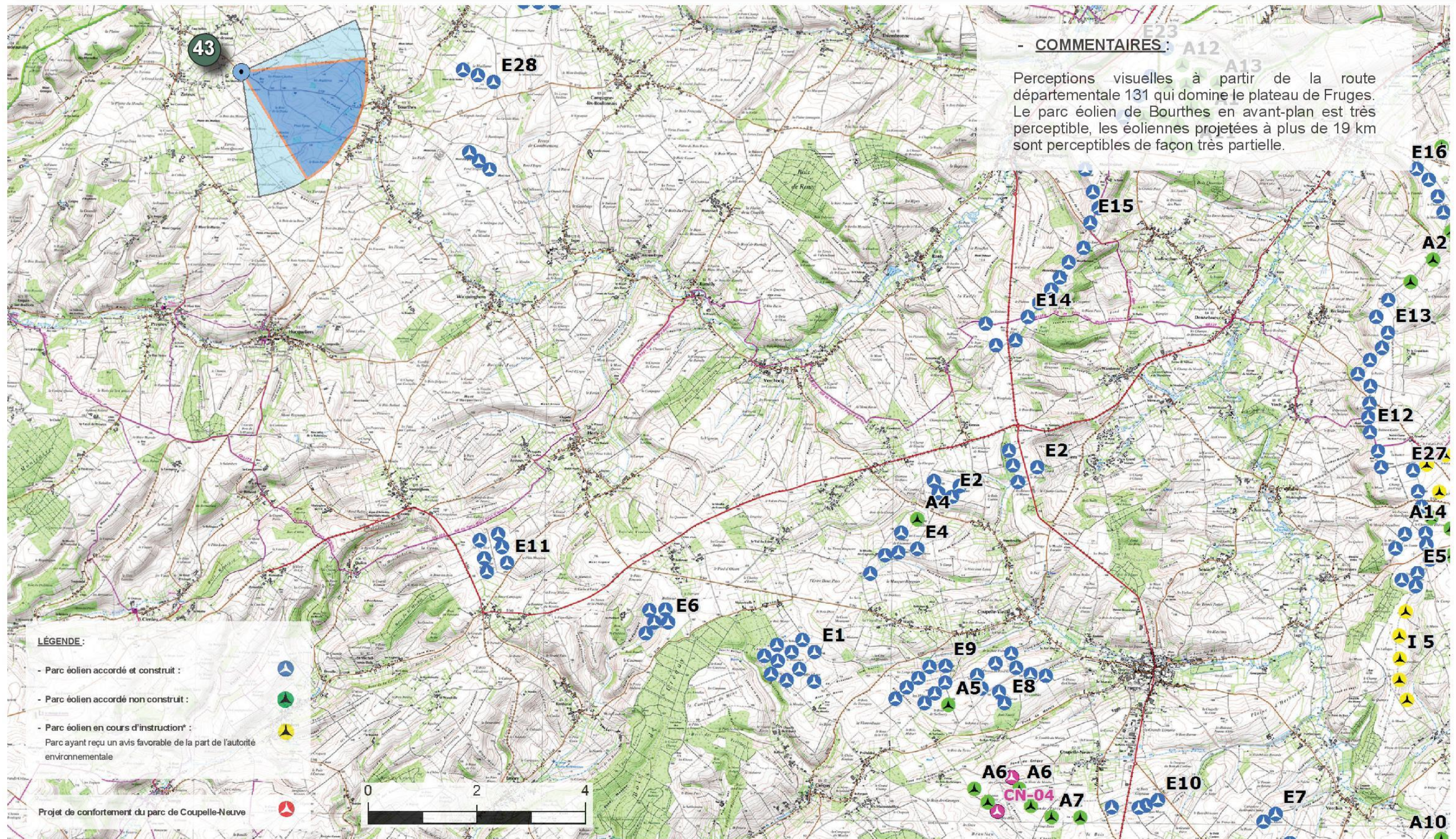
(angle : 181°)



Figure 173 : Photomontage n°42 : Saint-Pol-sur-Ternoise (source : EPURE Paysage, 2018)

Commune : Zoteux

Point de vue : R.D 131



Carte 122 : Localisation du photomontage n°43 (source : EPURE Paysage, 2018)

G.5.5

Prévisualisation 43 - Perception à partir du paysage -

Commune : Zoteux

Point de vue : R.D 131

Distance au parc éolien : 19 km

(angle : 106°)



Figure 174 : Photomontage n°43 : Zoteux – RD 131 (source : EPURE Paysage, 2018)

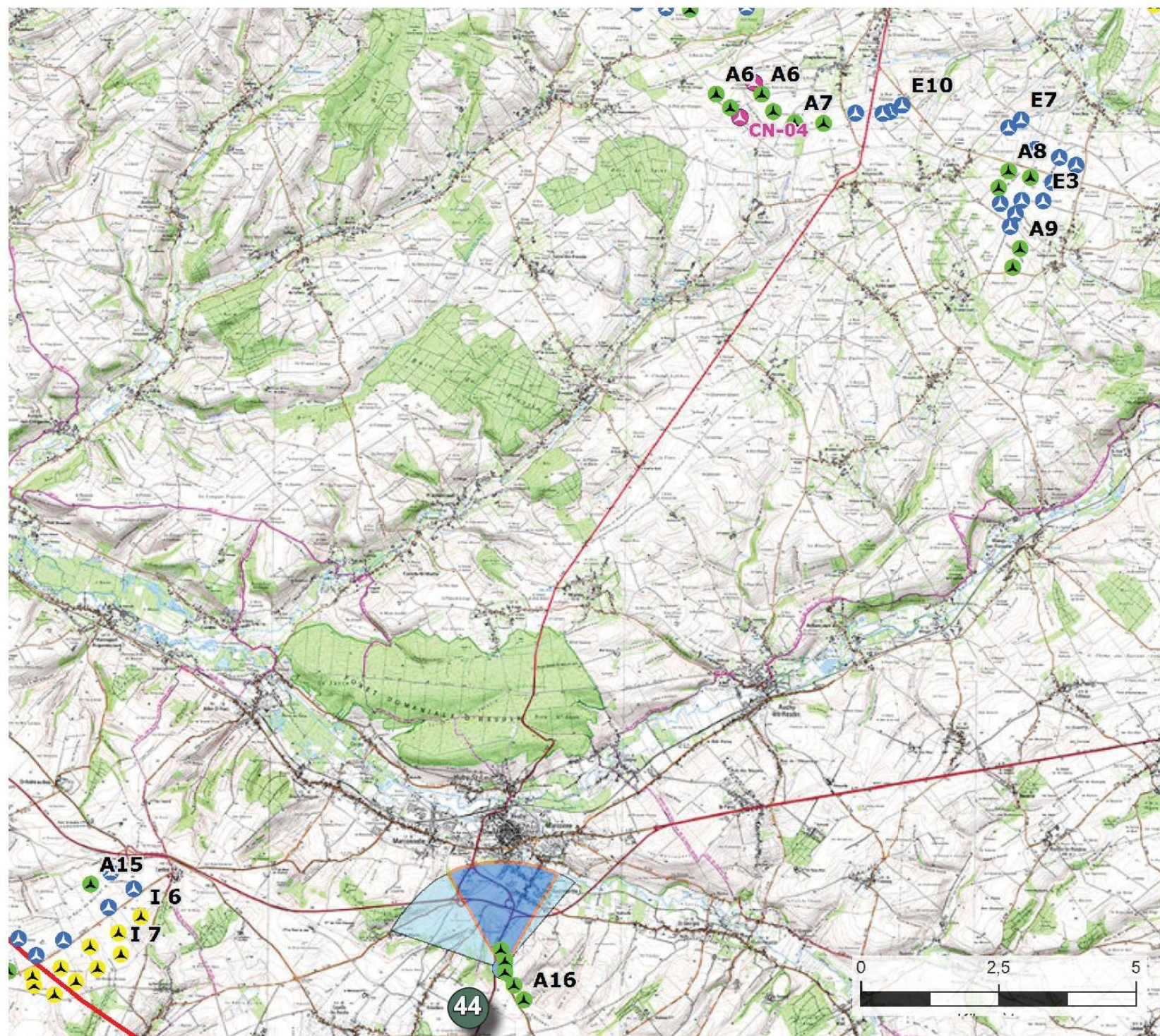
Commune : Hesdin





Point de vue : R.D 928

- COMMENTAIRES :

Perceptions visuelles à partir de la route départementale 928 dans le sens Abbeville-Hesdin, panorama au dessus de la vallée de la Canche.

Ce panorama remarquable permet de voir une partie des éoliennes projetées en partie masquées par l'avant-plan boisé de la forêt domaniale d'Hesdin.

**LÉGENDE :**

- Parc éolien accordé et construit : 
- Parc éolien accordé non construit : 
- Parc éolien en cours d'instruction* : 
- Parc ayant reçu un avis favorable de la part de l'autorité environnementale
- Projet de confortement du parc de Coupelle-Neuve 

Carte 123 : Localisation du photomontage n°44 (source : EPURE Paysage, 2018)

G.5.5

Prévisualisation 44 - Perception à partir du paysage -

Commune : Hesdin

Point de vue : R.D 928

Distance au parc éolien : 16 km

(angle : 110°)



Figure 175 : Photomontage n°44 : Hesdin – RD 928 (source : EPURE Paysage, 2018)